BULLETIN MUNICIPAL

BOISSY L'AILLERIE

2021

RETOUR EN IMAGES

SOMMAIRE

Mot du Maire..... 4
Taxes locales et taux d'imposition..... 5
Le Conseil Municipal..... 6
Les commissions municipales..... 7
Les organes de représentation hors commune ... 8
Médailles du travail..... 8
Le personnel communal..... 9
Contacter la mairie..... 9
Les résumés des conseils municipaux..... 10
Les budgets..... 16
Principales réalisations 2020..... 18
Projets 2021 19
Information sur la vie communale..... 19
Communauté de Communes Vexin Centre..... 20
Le CCAS..... 21
La commission Animation..... 22
La Médiathèque..... 23
Fleurissement 2020 - 2021..... 24
Les assistantes maternelles agréées..... 26
Le calendrier des vacances scolaires..... 27
Les affaires scolaires..... 28
Les effectifs des écoles..... 28
Le cross de l'école Jean de la Fontaine..... 29
Un poulailler à l'école maternelle..... 30
L'Association des Parents d'Élèves Buxériens 32
Les Petites Canailles..... 34
La Maison Pour Tous..... 35
Bienvenue au Tennis Club..... 36
L'Étoile Sportive de Boissy..... 37
Le club du Bel Automne..... 38
Le SIARP..... 39
Le SMIRTOM..... 39
L'église restaurée..... 40
Les numéros utiles..... 42
Pôle de la Croisette..... 44
Comment obtenir..... 45

Mairie de Boissy l'Aillerie 95650 - email : mairie.boissy-laillerie@wanadoo.fr
Département du Val d'Oise - Canton de Cergy Nord - Tel 01 34 42 10 05 - Fax : 01 34 42 14 91
Imprimé par Imprim Gisors 7 rue des écoles 95640 Marines 022 32 55 09 93 - Février 2021

Chers Buxériens, chères Buxériennes,

En ce début d'année, j'adresse à chacune et à chacun de vous, au nom du Conseil Municipal et du personnel communal des vœux sincères et très chaleureux de pleine santé, de sérénité, de bonheur, de joies partagées et le maximum d'énergies positives.
Comme tous les ans, ce bulletin est aussi l'occasion de manifester auprès de celles et ceux qui souffrent (maladies, solitude, chômage et très récemment des contraintes liées à la Covid-19) notre soutien et notre empathie.

Difficile de qualifier cette année 2020 tant l'arrivée et la propagation du virus a bouleversé nos vies familiale et professionnelle.

Ce fut aussi le renouvellement du conseil municipal, certes dans des conditions inédites liées à la COVID 19. Beaucoup de nos concitoyens ont hésité à se déplacer pour aller voter. Les risques étaient réels et l'enjeu plus que limité puisqu'il n'y avait qu'une seule liste.
Moment de frustration pour les candidats mais partiellement effacée par les nombreux témoignages de satisfaction qui émanaient des habitants favorables à la gestion municipale conduite depuis 25 ans.
La nouvelle équipe est maintenant bien en place et, seules, les consignes sanitaires limitent sensiblement son action.

Le confinement de 2 mois a mis à mal un grand nombre d'entreprises dont les activités peinèrent à repartir normalement dans la deuxième quinzaine de mai.
En conséquence, nous subissons des retards importants dans le déroulement de certains travaux : agrandissement de la cantine, transformation de l'ancien bureau de poste en médiathèque...

Dans ce bulletin, vous pourrez prendre connaissance des principales réalisations de 2020 et des projets de 2021.
Parmi les réalisations, le passage en éclairage LED sur l'ensemble de la commune doit nous permettre de faire de très sensibles économies. Il ne restera que la zone d'activités à réaliser dès que possible.

En prévision de probables canicules dans les années à venir, nous avons climatisé le local du Bel Automne.

En 2021, je vais pouvoir tenir ma promesse de réaliser un terrain en gazon synthétique moins fragile pour les entraînements des licenciés du club de foot mais aussi pour ceux qui aiment pratiquer ce sport hors cadre associatif. J'ose espérer, qu'ainsi, ils ne contreviendront plus à l'arrêté interdisant le jeu sur le terrain officiel ! Cette situation a trop souvent créé polémiques et problèmes avec le voisinage.

Si j'obtiens de l'Etat la subvention demandée, j'ai en projet une légère extension du centre médical avec la création de deux cabinets (avec si possible des médecins)

La pose de la fibre sur l'ensemble de la commune tire à sa fin. En ce début d'année, il reste encore des problèmes sur une partie du quartier du Réal et pour quelques maisons neuves qui n'ont pas été prises en compte à l'origine car non construites.
Au sein de la Communauté de Communes Val de Viosne, Boissy a un des taux les plus bas de

demandes d'accès à la fibre (22% contre 46%). Choix d'une majorité d'utilisateurs probablement satisfaits du réseau d'internet ?

Concernant le projet privé de constructions de 69 maisons et appartements, les travaux devraient être terminés en mars, en principe. Mais, compte tenu de la COVID 19 et autres variants, rien n'est encore certain. L'impact de cette réalisation ne sera pas neutre pour la vie communale et nous devrons y être attentifs.

Un problème qui nous préoccupe également est l'augmentation des incivilités (sur le mobilier urbain ou encore la dispersion d'ordures ménagères dans les rues ou d'excréments à certains endroits, le vol et le saccage de fleurs et plantes ...)
J'ai chargé un conseiller municipal délégué d'une mission pour l'installation de caméras à certains endroits en liaison avec la gendarmerie.
C'est un investissement très lourd si nous voulons couvrir l'ensemble de la commune mais nous pourrons commencer par quelques endroits stratégiques et élaborer un plan sur un plus long terme.

Pour conclure, comme chaque année, je remercie chaleureusement les adjoints et le conseil municipal pour sa confiance et son engagement, le personnel communal qui a montré son professionnalisme depuis le début de cette pandémie, le CCAS, les bénévoles de la Médiathèque, les enseignants qui ont fait le maximum pendant et après le confinement, et toutes celles et tous ceux qui œuvrent au sein des associations, dirigeants et adhérents ou au sein de la commission animation.
Je n'oublie pas l'ensemble des professionnels médicaux ou para médicaux présents au centre médical de la Croisette.
Merci à la commission Information qui a beaucoup travaillé pour présenter une nouvelle version du Bulletin Municipal afin de marquer cette nouvelle mandature.

Avec mon engagement fidèle pour notre commune

Bien cordialement
Prenez bien soin de vous et de vos proches

Michel GUIARD

URGENT
Afin d'éviter une fermeture de classe à l'école maternelle, nous souhaitons connaître rapidement le nombre d'enfants que nous aurons en 1ère année pour la rentrée de septembre. Merci aux parents de bien vouloir nous informer au plus vite en mairie.

TAXES LOCALES ET TAUX D'IMPOSITION

	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013
Taxe d'habitation	**11,75**	11,75	11,75	11,52	11,41	11,18	11,18	11,18
Foncier bâti	**8,5**	8,5	8,5	8,33	8,25	8,08	8,08	8,08
Foncier non bâti	**43,49**	43,49	43,49	42,63	42,21	41,35	41,35	42,35

Pour comparaison	Moyenne départementale			Moyenne nationale		
	2017	2018	2019	2017	2018	2019
Taxe d'habitation	22,87	22,87	*	24,47	24,54	*
Foncier bâti	21,87	21,81	21,68	21	21,19	21,59
Foncier non bâti	67,1	65,86	66,13	49,46	49,67	49,72

* taux non communiqués

LE CONSEIL MUNICIPAL

Michel GUIARD
Maire

Les adjoints

Bernard DELTRUC
1er adjoint

Christine CHARPENTIER
2ème adjointe

Paul DUBRAY
3ème adjoint

Christine DELTRUC
4ème adjointe

Claude VAUTIER
5ème adjoint

Les conseillers délégués

Leslie MORHAIN

Jérémie CARON

Les conseillers municipaux

Anne-Marie SANSONE

Laurence VAN DER BEKEN

Véronique AUFFRET

Anne-Noëlle PLUZANSKI

David COPIER

Arnaud BESSIERE

François BAVIERE

Arnaud BLIN

Nicolas WISNIEWSKI

Emmanuelle MAES

Rebecca DE PUERTAS JOSEPH

LES COMMISSIONS MUNICIPALES

Le Maire est de droit Président de l'ensemble des commissions

FINANCES-BUDGET-TRAVAUX :
Bernard DELTRUC, Adjoint, Paul DUBRAY, Adjoint, Véronique AUFFRET, Conseillère, François BAVIERE, Conseiller, Arnaud BLIN, Conseiller.

APPEL D'OFFRES et ACHATS :
3 Titulaires : Bernard DELTRUC, Adjoint, Paul DUBRAY, Adjoint, David COPIER, Conseiller
3 Suppléants : Jérémie CARON, Cons. Délégué, Leslie MORHAIN, Cons. Déléguée, Arnaud BLIN, Conseiller

INFORMATION :
Christine CHARPENTIER, Adjointe, François BAVIERE, Cons., Anne-Noëlle PLUZANSKI , Cons., Claire LECLERC, membre extérieure.

C.C.A.S. (Centre Communal d'Action Sociale) :
Christine DELTRUC, Adjointe
Conseillers Municipaux : Véronique AUFFRET, Bernard DELTRUC, Rebecca DE PUERTAS JOSEPH, Anne-Marie SANSONE, Laurence VAN DER BEKEN
Membres Extérieurs : Ana Christina CARON, Francine DARRAS, Jocelyne DUPONT-SOULIEZ, Serge EYFFERT, Elise NOUBEL, Sylvie TOUGNE-CABES

ANIMATION :
Claude VAUTIER, Adjoint
Conseillers Municipaux : Bernard DELTRUC, Rebecca DE PUERTAS JOSEPH, Emmanuelle MAES, Laurence VAN DER BEKEN,
Membres extérieurs : Adrien ALRIC, Ludovic BERTHY, Jean-François BULCOURT, Charly COPIN, Charlotte DETRICHE, Philippe DETRICHE, Bruno DUDON, Jocelyne DUPONT-SOULIEZ, Serge EYFFERT, Catherine GRUSSENMEYER, Delphine LAMBINET, Elena LEMIRE, Alain LIBAUDE, Mario SANSONE, Sandrine SERRURIER, Chloé VAUTIER

CAISSE DES ECOLES ET AFFAIRES SCOLAIRES :
Christine DELTRUC, Adjointe
Conseillers Municipaux : François BAVIERE, Arnaud BESSIERE, Emmanuelle MAES, Anne–Noëlle PLUZANSKI, Nicolas WISNIEWSKI,
Membres Extérieurs (pour la Caisse des Ecoles) Anaïs BELABED, Ludovic BERTHY, Francine DARRAS, Catherine DUPUICH, Sandrine SERRURIER, Sophie ZIMMER

JURY CONCOURS VILLAGE FLEURI :
Leslie MORHAIN, Conseillère Déléguée, David COPIER, Conseiller

MEDIATHEQUE MUNICIPALE :
Christine DELTRUC, Adjointe
Conseillers Municipaux : Emmanuelle MAES, Leslie MORHAIN
Membres extérieurs : Adrien ALRIC, Hervé DELCAYRE, Catherine DUPUICH, Eric JARRY, Eléna LEMIRE, Alain LIBAUDE, Sylvie MARISSAEL, Jackie PAPILLON, Patricia SOULIE, Ledi TACK, Catherine RAULT, Sylvie TOUGNE-CABES, Sophie ZWOZNIAK-BEAUJARD

LES ORGANES DE REPRÉSENTATION HORS COMMUNE

C.C.V.C. Communauté de Communes Vexin Centre (34 communes)
3 Titulaires : Michel GUIARD, Christine DELTRUC, Claude VAUTIER

Syndicats avec représentation communale (compétence communale)

S.M.D.E.G.T.V.O. Syndicat Mixte Départemental d'Electricité du Gaz et des Télécommunications du Val d'Oise
1 Titulaire : François BAVIERE
1 Suppléante : Emmanuelle MAES

P.N.R.V. Syndicat Mixte d'aménagement et de gestion du Parc Naturel Régional du Vexin
1 Titulaire : Paul DUBRAY
1 Suppléant : Claude VAUTIER

DEFENSE :
1 Titulaire : Jérémie CARON

SMGFAVO. Syndicat Mixte de Gestion de la Fourrière Animalière du Val d'Oise
1 Titulaire : Michel GUIARD
1 Suppléant : Arnaud BESSIERE

Syndicat Intercommunal de la brigade de la gendarmerie
1 Titulaire : Michel GUIARD
1 Suppléant : Jérémie CARON

S.M.D.E.G.T.V.O. Syndicat Mixte Départemental d'Electricité du Gaz et des Télécommunications du Val d'Oise
1 Titulaire : François BAVIERE
1 Suppléante : Emmanuelle MAES

C.N.A.S.(Comité National d'Action Sociale) :
1 titulaire : Christine CHARPENTIER

Syndicats avec représentation de la Communauté de Communes Vexin Centre (compétence intercommunale)

S.I.A.V.V. Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement de la Vallée de la Viosne
1 Titulaire : Bernard DELTRUC

S.I.A.R.P. Syndicat Intercommunal Assainissement Région de Pontoise
1 Titulaire : Nicolas WISNIEWSKI

S.M.I.R.T.O.M
1 Titulaire : Bernard DELTRUC
1 Suppléant : Arnaud BESSIERE

S.I.M.V.V.O (Syndicat Intercommunal de Musique du Vexin et du Val de l'Oise)
1 Titulaire : Christine DELTRUC
1 Suppléante : Leslie MORHAIN

MÉDAILLES DU TRAVAIL

Médaille d'argent : Mme Nadia ALLAIRE et M Bernard LOCRET
Médaille vermeil : Mme Lydie BLOTTIERE
Médaille d'or : M Pascal LAQUENAIRE

LE PERSONNEL COMMUNAL

Secrétaire de Mairie
Pascale MONTOLIU

Réception, secrétariat, Etat-civil
Laura BLATY

Espaces verts, voirie, entretien, divers...
Damien SCLAVONS, Pascal MAISONNEUVE, Ishaq GEORGEES ISHAQ
et 3 personnes de l'association « VIE » : Frédéric LEMAY, Emmanuel JAHIER et Claude LEPERT

Écoles
Maria CAVACO, Véronique DEMON, Florence SAYON.

Cantine et entretien
Michèle KING, Julien PARIS, Jocelyne GUIZIER, 5 personnes de l'association « VIE » et 2 personnes des « Petites Canailles »

Médiathèque
Lise GLADY

CONTACTER LA MAIRIE

9, rue de la République
95650 Boissy l'Aillerie
Téléphone : 01 34 42 10 05
Fax : 01 34 42 14 91
Site Internet : www.mairie-boissylaillerie.com
Courriel : contact@boissy-laillerie.fr

Monsieur le Maire et ses adjoints reçoivent :
Du lundi au vendredi.....sur rendez-vous.
Le samedi matin.....de 10H00 à 12H00 sur rendez-vous

Heures d'ouverture au public :
Le lundi.....de 14H00 à 17H00
Du mardi au vendredi.....de 09H00 à 12H00
Le samedi matin.....de 09H30 à 12H00

Bureau d'aide sociale :..... sur rendez-vous, s'adresser au secrétariat.

Organisation administrative :
Préfet du Val d'Oise.....M. Amaury DE SAINT QUENTIN
Député de la 10ème Circonscription.....M. Aurélien TACHÉ
Conseillers Départementaux.....Mme. Sophie BORGEON, M. Gérard SEIMBILLE

LES RÉSUMÉS DES CONSEILS MUNICIPAUX

Sauf indication contraire, les délibérations ont été votées à l'unanimité. Vous pouvez consulter les comptes rendus complets sur le site de la commune.

Le 10 Mars 2020

Compte de gestion - Budget - Commune
M. le Maire expose aux membres du C.M. que le compte de gestion est établi par le trésorier de Marines à la clôture de l'exercice. Après vérification, le compte de gestion établi et transmis par ce dernier, est conforme au compte administratif de la commune. L'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et les écritures de gestion du Receveur Municipal est établie.
Le C.M. autorise M. le Maire à signer le compte de gestion 2019.

Approbation du Compte Administratif - 2019 - Commune

Subdivision	Résultat à la clôture de l'exercice précédent		Opérations de l'exercice		Résultat à la clôture de l'exercice	
	Déficits	Excédents	Mandats émis	Titres émis	Déficits	Excédents
Fonctionnement		23 248,26	1 549 122,37	1 807 367,26		281 493,15
Investissement		699 881,49	940 333,59	992 876,97		752 424,87
TOTAUX		723 129,75	2 489 455,96	2 800 244,23		1 033 918,02

Le C.M. constatant l'identité des valeurs avec celles du Compte de Gestion arrête les résultats tels que résumés ci-dessus.

Compte de Gestion - Budget - Eau
Le Maire expose aux membres du C.M. que le compte de gestion est établi par le trésorier de Marines à la clôture de l'exercice. Après vérification, le compte de gestion établi et transmis par ce dernier, est conforme au compte administratif de l'EAU.
Le C.M. autorise M. le Maire à signer le compte de gestion 2019.

Approbation Compte Administratif 2019 - Eau

Subdivision	Résultat à la clôture de l'exercice précédent		Opérations de l'exercice		Résultat à la clôture de l'exercice	
	Déficits	Excédents	Mandats émis	Titres émis	Déficits	Excédents
Fonctionnement		46 459,02	42 473,04	64 024,56		68 010,54
Investissement		280 883,22	30 391,96	40 641,88		291 133,14
TOTAUX		327 342,24	72 865,00	104 666,44		359 143,68

Le C.M. arrête les résultats tels que résumés ci-dessus

Convention de service mutualisé instructeur CCVC/ Commune
Le C.M. approuve la convention présentée, autorise M. le Maire à signer la convention pour une durée de 5 ans.

Tarifs loto 2020
Il est proposé aux membres de maintenir les tarifs de 2019 pour le loto 2020 qui se déroulera le vendredi 12 juin

Garantie des emprunts contractés par CDC HABITAT auprès de la caisse des dépôts et consignations pour 32 logements sociaux
Le C.M. approuve la garantie d'emprunt dans les conditions de l'article 1, approuve le tableau proposant et détaillant la réservation de 7 logements pour la commune de Boissy l'Aillerie, autorise M. le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Servitude droit de passage sur la parcelle F417 au bénéfice de la F148
Le C.M. approuve la proposition de création d'une servitude de passage sur la parcelle communale F 417 au bénéfice du propriétaire de la parcelle F 418.

Institution de l'obligation de déclaration préalable pour les divisions
M. le Maire explique au C.M. les problèmes rencontrés lors des divisions et propose d'instituer l'obligation de déclaration préalable. Le C.M. approuve cette mise en place.

Approbation de la modification des statuts de la CCVC
M. le Maire informe le C.M. que la Communauté de Communes a modifié ses statuts. Après avoir entendu l'énumération des modifications, le C.M. approuve les statuts modifiés de la CCVC.

Le 26 mai 2020

Délibération approuvant la modification du lieu de la réunion
M. le Maire informe l'assemblée que la salle du conseil de la mairie ne permet pas d'assurer les réunions du C.M. vu les circonstances liées au coronavirus.
Le C.M. accepte que les réunions du conseil se fassent dans le foyer polyvalent.

Election du Maire
Monsieur Michel GUIARD est proclamé Maire à l'unanimité.

Délibération pour le nombre de postes d'adjoints
Le C.M. approuve la création de 5 postes d'adjoints.

Election des adjoints et des conseillers municipaux délégués
Sont élus Adjoints au Maire, à l'unanimité :
M. Bernard DELTRUC, Mme Christine CHARPENTIER, M. Paul DUBRAY, Mme Christine DELTRUC, M. Claude VAUTIER
Est élue au poste de conseillère municipale déléguée au fleurissement et au concours des villes et villages fleuris : Mme Leslie MORHAIN
Est élu au poste de conseiller municipal délégué à la sécurité : M Jérémie CARON

Indemnités de fonction des adjoints et des conseillers municipaux délégués
Le C.M. décide de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du maire, des adjoints
et des conseillers municipaux comme suit :

- Le Maire : 51.60 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.
- 1er, 2ème, 3ème, 4ème et 5ème adjoint : 17.39 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.
- Conseillers municipaux délégués : 6 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.

Délégation du Conseil Municipal au Maire
Vu l'Article L2122-22 modifié par LOI n°2018-1021 du 23 novembre 2018 – art. 6, modifié par LOI n°2018-1021 du 23 novembre 2018 – art. 9.
Considérant qu'il y a lieu de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide , selon
<u>l'ARTICLE 1 :</u> Que le maire peut, en outre, par délégation du conseil municipal, être chargé, en tout ou partie, et pour la durée de son mandat :
1) D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux et de procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales ;
2) De fixer, dans les limites déterminées par le conseil municipal, à 4 500 €, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal, ces droits et tarifs pouvant, le cas échéant, faire l'objet de modulations résultant de l'utilisation de procédures dématérialisées ;
3) De procéder, dans les limites fixées par le conseil municipal, à 300 000 €, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au a de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;
4) De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget;
5) De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
6) De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
7) De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux;
8) De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
9) D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
10) De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
11) De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;

12) De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;
13) De décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;
14) De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
15) D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues à l'article L. 211-2 ou au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le conseil municipal
16) D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal, et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 € pour les communes de moins de 50 000 habitants et de 5 000 € pour les communes de 50 000 habitants et plus ;
17) De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée par le conseil municipal ;
18) De donner, en application de l'article L. 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;
19) De signer la convention prévue par l'avant-dernier alinéa de l'article L. 311-4 du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L. 332-11-2 du même code, dans sa rédaction antérieure à la loi n° 2014-1655 du 29 décembre 2014 de finances rectificative pour 2014, précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux ;
20) De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le conseil municipal, à 300 000 € ;
21) D'exercer ou de déléguer, en application de l'article L. 214-1-1 du code de l'urbanisme, au nom de la commune et dans les conditions fixées par le conseil municipal, le droit de préemption défini par l'article L. 214-1 du même code ;
22) D'exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L. 240-1 à L. 240-3 du code de l'urbanisme ou de déléguer l'exercice de ce droit en application des mêmes articles, dans les conditions fixées par le conseil municipal ;
23) De prendre les décisions mentionnées aux articles L. 523-4 et L. 523-5 du code du patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la commune ;
24) D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre;
25) D'exercer, au nom de la commune, le droit d'expropriation pour cause d'utilité publique prévu au troisième alinéa de l'article L. 151-37 du code rural et de la pêche maritime en vue de l'exécution des travaux nécessaires à la constitution d'aires intermédiaires de stockage de bois dans les zones de montagne ;
26) De demander à tout organisme financeur, dans les conditions fixées par le conseil municipal, l'attribution de subventions
27) De procéder, au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux, pour tous projets ayant fait l'objet d'une information en conseil municipal ;
28) D'exercer, au nom de la commune, le droit prévu au I de l'article 10 de la loi n° 75-1351 du 31 décembre 1975 relative à la protection des occupants de locaux à usage d'habitation ;
29) D'ouvrir et d'organiser la participation du public par voie électronique prévue au I de l'article L. 123-19 du code de l'environnement.
Les délégations consenties en application du 3° du présent article prennent fin dès l'ouverture de la campagne électorale pour le renouvellement du conseil municipal.
ARTICLE 2 : Conformément à l'article L2122-17 du code général des collectivités territoriales, les compétences déléguées par le conseil municipal pourront faire l'objet de l'intervention du premier adjoint en cas d'empêchement du maire.
ARTICLE 3 : le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Election des délégués auprès des différents syndicats
Vous trouverez page 8 de ce bulletin les représentants auprès des différents syndicats.

Délibération pour les emplois saisonniers
Le C.M. décide de créer 2 postes occasionnels d'agent d'entretien aux espaces verts et 1 poste occasionnel d'agent administratif.

Le 3 juin 2020

Adhésion de la CCVC au SIMVO
Le C.M. approuve l'adhésion de la Communauté de Communes Vexin Centre au SIMVVO

Sollicitation de l'Etat pour l'octroi d'une subvention dans le cadre du contrat de ruralité pour l'extension du centre médical
Le C.M. accepte la proposition d'extension, autorise M. le Maire à solliciter l'Etat pour l'obtention d'une subvention et à engager toutes démarches pour sa réalisation.

Composition des commissions municipales
Vous trouverez page 7 de ce bulletin la composition des différentes commissions.

Prime exceptionnelle pour le personnel qui a travaillé pendant la période du confinement dû à la COVID 19
Le C.M. décide d'instaurer une prime exceptionnelle en faveur des agents particulièrement mobilisés pendant l'état d'urgence sanitaire.

Désignation des jurés d'assises
Le C.M. procède au tirage au sort à partir des listes électorales.

Le 22 juillet 2020

Vote des taux des 3 taxes
Sur rapport de M. le Maire proposant de ne pas augmenter le taux des 3 taxes. Le C.M. approuve les taux ci-dessous :

Taxe habitation :	11.75 %
Foncier bâti :	8.50 %
Foncier non bâti :	43.49 %

Affectation des résultats - Compte Administratif 2019 - Commune
Section de fonctionnement :
Résultat d'exécution positif : 281 493.15 €
Affectation des résultats :
151 493.15 € compte 002 recettes de fonctionnement, résultat de fonctionnement reporté
130 000 € compte 1068 recettes d'investissement, excédent de fonctionnement
Section d'investissement :
Résultat d'exécution : 752 424.87 €, affectés au compte 001 solde d'exécution reporté, recette d'investissement.
Le C.M. approuve « l'Affectation des Résultats du Compte Administratif 2019 »

Affectation des résultats - Compte Administratif 2019 - Eau
Section d'exploitation :
Résultat de clôture de l'exercice 2019 : 68 010.54 €, affectation en totalité au compte 002, recette d'exploitation, résultat d'exploitation reporté.
Section d'investissement :
Résultat de clôture de l'exercice 2019 : 291 133.14 €
Affectation en totalité au compte 001, solde d'exécution reporté.
Le C.M. approuve « l'Affectation des Résultats du Compte Administratif 2019 EAU »

Subvention aux associations
Sur proposition de M. le Maire, le C.M. décide d'attribuer des subventions pour l'année 2020 aux associations et autres organismes.

Vote Budget Primitif Principal
Section Fonctionnement :

Dépenses :	1 884 325.15 €
Recettes :	1 884 325.15 €

Section Investissement :

Dépenses :	2 262 782.51 €
Recettes :	2 262 782.51 €

Le C.M. approuve le budget Primitif 2020 voté au niveau des chapitres

Vote Budget Primitif - Eau
Section Fonctionnement :

Dépenses :	103 010.54 €
Recettes :	103 010.54 €

Section Investissement :

Dépenses :	344 406.84 €
Recettes :	344 406.84 €

Le C.M. approuve le Budget Primitif EAU 2020 voté au niveau des chapitres.

Désignation Représentant à la CCVC pour la CLECT
Suite au renouvellement des conseils municipaux, il convient de désigner le représentant de la commune au sein de la CLECT (commission locale d'évaluation des charges transférées) créée à la suite de la prise de compétence par la CCVC du développement économique et la mise en place de fiscalité professionnelle unique.
Le C.M. désigne Michel GUIARD, Maire, Président de la CCVC.

Fixation prix tombola
M. le Maire informe le C.M. que la soirée du loto prévue le 20 mars dernier n'a pu se faire compte tenu de la crise sanitaire. En conséquence les lots obtenus pour cette soirée ont été conservés. Il est donc proposé de mettre en vente une partie de ces lots lors d'une tombola qui sera organisée en sept. 2020
Le C.M. décide de fixer à 1 euro l'enveloppe

Demande de subvention au Conseil Départemental pour l'aménagement de la médiathèque
Le C.M. valide le projet, sollicite le Conseil Départemental pour l'obtention d'une subvention de 4 820.00 €, autorise M. le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Fixation du prix pour le transport des collégiens au collège Simone Veil Pontoise Carte Scol'R
Le C.M. décide, pour la rentrée scolaire 2020-2021, d'appliquer la même participation financière pour le transport scolaire des élèves que celle fixée par Ile de France Mobilités soit 97,00 €.

Participation de la commune pour la carte Imagin'R lycéens et étudiants
La participation de la commune aux frais de transport scolaire s'effectue selon le taux suivant :
• Pour les lycéens, la commune prend en charge 50% du tarif de la carte IMAGINE'R,
• Pour les étudiants, la commune prend en charge 50% du tarif de la carte IMAGINE'R,
La participation communale leur sera remboursée sur présentation du justificatif de paiement et de scolarité.
Sont exclus : les apprentis sous contrat de travail

Participation de la commune pour la carte de transport CSB Collège de Vigny
Pour les collégiens, la commune prend en charge 50% du tarif de la carte CSB.

Adoption des statuts du SIARP
Le C.M. approuve les nouveaux statuts du Syndicat Intercommunautaire pour l'assainissement de la Région de Cergy-Pontoise et du Vexin.

Le 7 septembre 2020

Prolongation du contrat de délégation du service public d'eau potable
Le C.M sollicite les services de l'Etat pour prolonger le contrat de délégation du service public d'eau potable de 6 mois, autorise M. le Maire à effectuer toutes démarches et à signer un avenant au contrat d'affermage après accord des services de l'Etat ainsi que tous documents relatifs à cette affaire.

Signature d'un avenant n° 3 au contrat de délégation par affermage du service public d'eau potable
M. le Maire indique au C.M. que suite à la délibération précédente n°1.20 demandant la prolongation du contrat d'affermage et après accord des services de l'Etat, il est nécessaire de signer un avenant n° 3 au contrat d'affermage. Le C.M. autorise M. le Maire à effectuer toutes démarches et à signer l'avenant n° 3 avec la SFDE ainsi que tous documents relatifs à cette affaire.

Acquisition d'un terrain cadastré XA 225 Les Friches Moussues
Le C.M. autorise M. le Maire à effectuer toutes démarches et signer tous documents relatifs à cette affaire.

Projet de réhabilitation des terrains dégradés à Boissy et Puiseux suite à l'occupation de Roms
M. le Maire explique au C.M. les évènements qui ont causé la pollution et la dégradation des terrains situés au lieu-dit « La Vallée boucher ».Dans le cadre d'une recherche de solutions et de concertation, organisée par la Préfecture du Val d'Oise, la société Enviro Conseil et Travaux (ECT) propose un plan d'action par une offre de concours proposée à la signature du Maire.
Le C.M. autorise M. le Maire à effectuer toutes démarches et à signer l'offre de concours de la société ECT et tous documents relatifs à cette affaire.

Le 15 octobre 2020

Modification des statuts de la Communauté de Communes Vexin Centre
M. le Maire informe l'Assemblée que, par délibération en date du 21 juillet 2020, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Vexin Centre a procédé à l'adoption de ses statuts. Le C.M. approuve les statuts de la Communauté de Communes Vexin Centre et autorise M. le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Subvention à l'association VIE
Le C.M. décide d'attribuer la subvention de 600 € à l'association VIE

Subvention suite aux graves intempéries dans le sud-est pour les communes sinistrées
Le C.M. décide de verser une subvention de 1850 euros.

Décision modificative
M. le Maire informe qu'il y a lieu de prendre une décision modificative suite à la participation à l'extension du réseau d'assainissement Chemin de Cormeilles.

Compte 2152 : - 9 000 €
Compte 204182 : + 9 000 €

Délibération concernant le compte de subvention 65738 pour n'octroyer que 800€ au lieu de 5800 € compte tenu qu'il n'y aura pas de classe verte
Le C.M. décide que la subvention pour l'école primaire sera de 800 euros.

Salaire horaire d'un étudiant pour la surveillance de l'étude
Le C.M décide de fixer à compter du 1er octobre l'heure d'étude à 18 euros.

Désignation du représentant de la commune à la commission de l'environnement de l'aérodrome de Pontoise/Cormeilles
Le C.M. désigne un représentant délégué titulaire et un représentant délégué suppléant,
Sont élus : Mr Michel GUIARD délégué Titulaire et Mr Bernard DELTRUC délégué Suppléant

Approbation du rapport annuel du délégataire VEOLIA pour l'année 2019
Le C.M. valide le rapport annuel 2019 de notre délégataire Véolia.

Avis du C.M. concernant l'enquête publique pour l'autorisation de réaliser et mettre en service l'extension d'un bâtiment logistique sur le territoire de la commune de Puiseux-Pontoise
Le C.M. est appelé à formuler son avis sur la demande présentée par la société. Les résultats du vote sont 10 Contres et 7 Abstentions.

Approbation des statuts modifiés du Syndicat Intercommunal de la Brigade de Gendarmerie de Marines
Le C.M. approuve les statuts du Syndicat Intercommunal de la Brigade de Gendarmerie de Marines, autorise M. le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Opposition au transfert de la compétence Plan Local Urbanisme (PLU) à la Communauté de Communes Vexin Centre
Le C.M. s'oppose au transfert de la compétence PLU à la Communauté de Communes Vexin Centre. La présente délibération sera transmise au contrôle de légalité ainsi qu'à la Communauté de Communes Vexin Centre.

Le 16 décembre 2020

Désignation du représentant de la commune au sein de la commission consultative territoriale du SIARP
M. le Maire informe le C.M. qu'il a été désigné délégué représentant de la commune au sein de la commission consultative territoriale du SIARP

Election des membres de la commission de délégation de service public
Sont élus :
Membres titulaires : M. Bernard DELTRUC, M. Paul DUBRAY, Mme Christine CHARPENTIER
Membres suppléants : Mme Anne Marie SANSONE, Mme Christine DELTRUC, M. François BAVIERE

LES BUDGETS

Compte administratif communal - 2019

Section FONCTIONNEMENT

DEPENSES	EUR
Charges à caractère général	613 577,13
Charges de Personnel	586 204,54
Autres charges gestion courante	255 784,21
Charges financières	40 195,15
Charges exceptionnelles	12 877,34
Atténuation de produits	40 484,00
	1 549 122,37

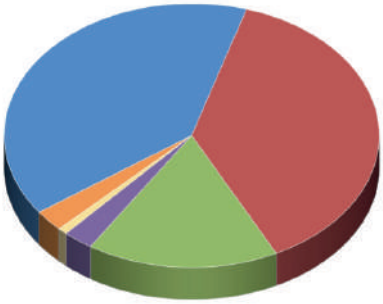

RECETTES	EUR
Produits des services	163 929,50
Impôts et taxes	1 343 142,10
Dotations et participations	196 529,27
Autres produits de gestion courante	96 205,21
Atténuation de charge	3 486,36
Produits exceptionnels	4 040,62
Produits financiers	34,20
Excédents antérieurs reportés	23 248,26
	1 830 615,52

Section INVESTISSEMENT

DEPENSES	EUR
Matériels informatiques	13 216,36
Autres matériels et outillages	13 102,06
Voirie(réseaux et installattions)	117 093,60
Matériels de transport	19 462,20
Agencement de bâtiment	1 596,00
Outillages (extincteurs)	4 624,74
Achats de terrain	8 410,90
Achats de tracteur et remorque	40 440,00
agencements et aménagements	24 045,66
Achat de mobilier	2 858,69
Travaux aux écoles	128 240,57
Travaux église	138 640,21
travaux mairie	3 228,00
travaux autres bâtiments publics	134 890,55
Maison médicale	158 294,51
Remboursements d'emprunts	114 189,54
	922 333,59

RECETTES	
Dotations FCTVA	229 687,89
Taxe d'aménagement	71 985,82
Excédents de fonctionnement	393 681,51
Subventions d'investissement	293 243,75
Emprunts	
Dépôts et cautionnements reçus	4 278,00
Affectation résultat antérieur	699 881,49
	1 692 758,46

Compte administratif eau - 2019

Section EXPLOITATION

DEPENSES	EUR
Charges à caractère général	1 831,16
Opérations d'ordre	40 641,88
	42 473,04

RECETTES	EUR
Autres taxes et redevances	46 613,54
Opérations d'ordre	17 411,02
Excédents antérieurs reportés	46 459,02
	110 483,58

Section INVESTISSEMENT

DEPENSES	
Emprunts et dettes assimilées	993,34
Dépenses d'équipement	11 987,60
Opérations d'ordre	17 411,02
	30 391,96

RECETTES	
Opérations d'ordre	40 641,88
Excédents antérieurs reportés	280 883,22
	321 525,10

Budget communal - 2020

Section FONCTIONNEMENT

DEPENSES	EUR
Attenuations de produit	42,000.00
Charges à caractère général	687,725.15
Charges de Personnel	637,900.00
Autres charges gestion courante	277,700.00
Charges financières	40,000.00
Charges exceptionnelles	19,000.00
Dépenses imprévues fonctionnement	50,000.00
Virement à la section investissement	130,000.00
	1,884,325.15

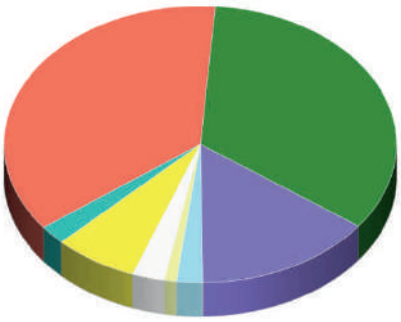

RECETTES	EUR
Atténuations de charges	5,000.00
Produits des services	119,990.00
Impôts et taxes	1,322,249.00
Dotations et participations	190,793.00
Autres produits de gestion courante	92,200.00
Produits exceptionnels	2,600.00
Excédents antérieurs reportés	151,493.15
	1,884,325.15

Section INVESTISSEMENT

DEPENSES	EUR
Rénovation éclairage public	30,000.00
Travaux de batiment	20,000.00
Achat de matériel divers	36,000.00
Aménagement terrains & clôtures	30,000.00
Travaux de voirie	10,000.00
Achat de terrain	265,682.51
Plantations	5,000.00
Création d'un terrain de sport	200,000.00
Agrandissement de la cantine	50,000.00
Médiathèque	170,000.00
Travaux église	50,000.00
Maison médicale	30,000.00
Remboursement d'emprunts	120,000.00
Restes à réaliser	1,246,100.00
	2,262,782.51

RECETTES	EUR
Dotations Fonds divers Réserves	380,000.00
Subventions d'investissement	685,357.64
Emprunts et dettes assimilées	185,000.00
Excédent de fonctionnement	130,000.00
Virt de la section fonctionnement	130,000.00
Résultat antérieur reporté	752,424.87
Restes à réaliser	
	2,262,782.51

Budget Eau - 2020

Section EXPLOITATION

DEPENSES	EUR
Charges à caractère général	45,736.84
Charges financières	1,000.00
Dépenses imprévues	3,000.00
Opération d'ordre	23,273.70
Virement à section investissement	30,000.00
	103,010.54

RECETTES	EUR
Taxes et redevances	35,000.00
Travaux	
Opération d'ordre	
Excédents antérieurs reportés	68,010.54
	103,010.54

Section INVESTISSEMENT

DEPENSES	EUR
Emprunts et dettes assimilées	1,000.00
Immobilisations en cours	343,406.84
	344,406.84

RECETTES	
Solde d'exécution positif reporté	291,133.14
Dotations fonds divers et réserves	
Subventions d'investissement	
Opération d'ordre	23,273.70
Virement de la section exploitation	30,000.00
	344,406.84

PRINCIPALES RÉALISATIONS 2020

MÉDIATHÈQUE & EXTENSION DE LA CANTINE

Les travaux pour l'aménagement de l'ancienne poste en Médiathèque et l'extension de la cantine ont pris du retard suite aux confinements générés par la COVID 19.

CENTRE MÉDICAL

Plantations dans le patio.
Mise en peinture des parties « Béton » à l'intérieur du centre médical et à l'extérieur dans le patio.
Installation d'une porte à ouverture automatique.

ÉCOLES

Réfection de la voirie sur une partie de la cour de l'école primaire.
Réparation de la clôture.
Achats de 3 vidéos projecteurs pour l'école maternelle.
Travaux de réfection du logement de l'école.

ÉGLISE

Les travaux de restauration intérieure, du mobilier, de l'éclairage et des sols sont pratiquement terminés. Resteront les travaux de finition à terminer début janvier.

STADE

Pour les mêmes raisons que pour les autres chantiers, la réalisation du terrain annexe en synthétique est décalée au printemps 2021. L'appel d'offres a été effectué et l'entreprise retenue.

TENNIS

La création d'un deuxième court de tennis couvert reste d'actualité mais 2020 a créé des incertitudes financières pour 2021 et 2022. De plus, nous avons pris du retard dans l'achat du terrain susceptible de recevoir ce court compte tenu qu'il est en indivision.

ÉCLAIRAGE PUBLIC

La deuxième et dernière tranche de remplacement des luminaires actuels par des luminaires à lampes LED est terminée.

FOYER POLYVALENT

Climatisation du local du Bel Automne partagé avec la commune.

VOIRIE

Réfection de la voirie place de la Gare.
Création de bateaux.
Création et aménagement d'arrêts de bus pour le transport des collégiens.
Achat et pose de nouvelles poubelles et de distributeurs de sachets pour les déjections canines.

PROJETS 2021

(Soumis aux aléas des subventions et des conséquences financières générées par la crise sanitaire et économique dont on ignore le devenir)

MÉDIATHÈQUE

Fin des travaux d'aménagement de l'ancienne poste et installation de la Médiathèque
(La Responsable et les bénévoles ont des projets ambitieux à mettre en œuvre)

ÉCOLES

Fin des travaux de l'extension du réfectoire de la cantine qui permettra un meilleur accueil et anticipera l'arrivée vraisemblable de nouveaux élèves issus des nouvelles constructions.

VOIRIE

Plusieurs opérations de changement des panneaux indicateurs, de réfection et mise aux normes des passages piétons, de changement de gargouilles de trottoirs seront programmées sur l'année

ÉGLISE

Les travaux de restauration intérieure seront terminés en janvier.
Nous organiserons des samedis « portes ouvertes » afin que chacun puisse venir apprécier le résultat remarquable obtenu sur le plus important édifice de notre patrimoine bâti.

CENTRE MÉDICAL

Deuxième tranche de lasurage des parties en béton
Dépôt d'un permis de construire pour une extension permettant la création de deux cabinets médicaux supplémentaires

STADE

Réalisation d'un terrain annexe en gazon synthétique pour l'entraînement du club et pour les jeunes du village. (L'accès au terrain principal étant interdit)

INFORMATION SUR LA VIE COMMUNALE

Actuellement, pour vous informer sur la vie communale, la mairie communique par les moyens suivants :

- En direct, les panneaux d'affichage, place de la mairie
- En différé, le Mot du Maire qui est distribué dans vos boites aux lettres
- Le site internet de la commune (https://www.mairie-boissylaillerie.com) à la rubrique « Informations du mois »

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VEXIN CENTRE

Le décalage des élections municipales et intercommunales dû à la crise sanitaire liée à la COVID 19 ne nous a pas permis de diffuser la lettre N° 10 Vexin Centre Infos au cours du dernier trimestre 2020. Ce retard me permet de vous adresser, au nom du Conseil Communautaire et au nom du personnel, des vœux chaleureux de bonne et heureuse année 2021 après la triste année que nous venons de passer sur les plans sanitaire et économique.

Je formule le souhait que l'on puisse, tous, retrouver dans les semaines et mois à venir, plus de sérénité, de santé, de normalité, de convivialité et d'énergies positives que ce soit sur le plan familial, social ou professionnel.

Le 16 juillet, à la suite des élections municipales et intercommunales, le nouveau Conseil Communautaire renouvelé à plus de 50%, m'a réélu à la présidence de notre Communauté de Communes Vexin Centre. Je remercie mes collègues pour leur confiance et leur reconnaissance pour le travail accompli de 2014 à 2020.

Je n'oublie pas nos collègues, maires et conseillers, qui ne se sont pas représentés ou qui n'ont pas été réélus, en les remerciant chaleureusement pour leur engagement pour leur commune et pour notre Communauté de Communes.

Pour cette nouvelle mandature, le conseil communautaire a approuvé la nouvelle organisation que j'ai proposée avec une équipe plus resserrée comprenant 6 Vice-Présidents en charge chacun d'un pôle de compétences et d'actions et de 3 conseillers communautaires délégués, en charge d'une mission particulière (Conseil Intercommunal des Jeunes, mise en place de la Commission Intercommunale d'accessibilité et préparation à la prise de compétences de la distribution de l'eau pour 2026 au plus tard).

2020 fut une année très particulière et compliquée avec la venue de ce virus dangereux. Cependant, nos services ont continué à assurer l'administration de notre collectivité grâce à la qualité professionnelle de tout notre personnel et ainsi faire face à nos obligations.

2020 fut la première année du transfert de la compétence assainissement à la Communauté de Communes, nécessitant une longue préparation technique et financière.

• Les moyens techniques et humains du SIARP, à qui nous avons confié cette compétence, devrait permettre, à terme, d'avoir nos réseaux d'assainissement restaurés et maintenus en bon état de fonctionnement sur l'ensemble de notre territoire.

Elle fut également l'année de décisions et de préparations des dossiers d'investissement dans le cadre du développement économique et de la future crèche au Bord'haut de Vigny.

La COVID19, avec le confinement, a fortement perturbé la vie économique et fragilisé beaucoup d'entreprises. Pour celles qui n'ont pu obtenir de prêt ou créance bancaire, nous avons adhéré au projet « résilience », mis en place par la Région et la banque des territoires, qui abonde la participation des intercommunalités pour des prêts remboursables aux entreprises.

Pour 2021, les objectifs restent ambitieux et nous terminerons la préparation de la mise en œuvre des projets d'investissement des 5 années à venir :

• Création d'une crèche de 20 berceaux dans nos locaux à Vigny en lieu et place de celle installée au Perchay qui ne répond plus aux normes actuelles.

• Sur notre site du Bord'haut de Vigny, création d'ateliers locatifs avec aménagement des voiries et d'espaces verts, ainsi que la création de bureaux « tiers lieux » après la restauration et le réaménagement complet, avec isolation des anciens locaux existants sur le site. Ces travaux seront précédés de la démolition de tous les anciens bâtiments inexploitables.

• A Seraincourt, étude pour le remplacement de la crèche et du centre de loisirs par des bâtiments adaptés, sur un terrain donné par la Mairie, proche de l'école.

Nous reviendrons sur ces projets dans le prochain numéro de la lettre d'information. Vous trouverez sur notre site internet « ccvexincentre.fr » les informations qui vous permettront de mieux connaître votre intercommunalité.

Prenez bien soin de vous et votre famille.

Bien à vous,

Michel GUIARD
Président de la CCVC

LE CCAS

A l'heure du téléphone portable et d'internet chacun reste très attaché aux liens directs qu'il peut créer et entretenir avec ses voisins et plus généralement avec les habitants de son quartier et du village. Mais cette année de pandémie a compliqué les relations familiales et amicales et impacté toute la vie sociale.

Le CCAS, sous la Présidence de Monsieur le Maire, s'attache particulièrement à prévenir de l'isolement et de la solitude des anciens.

Il se doit de répondre aux difficultés passagères ou plus ancrées de personnes ayant des problèmes, que ce soit pour des raisons de santé ou des raisons professionnelles.

Le CCAS peut aussi orienter ceux qui le souhaitent vers les services compétents en matière d'emploi, d'aide à la personne (assistante sociale, aide juridique gratuite, services de la communauté de communes).

Il est de notre devoir de ne laisser personne au bord du chemin et nous comptons sur chacun d'entre vous pour nous alerter si vous avez dans votre entourage des personnes dans le besoin.

Le contexte sanitaire ne nous a pas permis d'organiser ces deux moments très attendus conviviaux au profit de nos ainés, que sont le repas du printemps, le café gourmand au cours duquel le colis de Noël est distribué, mais soyons optimistes et attendons 2021 avec impatience pour nous retrouver.

Christine DELTRUC
Adjointe déléguée au CCAS

Photo Pixabay

Centenaire de Marcelle LEROY

Depuis le mois de mai dernier, notre village est fier de compter une centenaire parmi ses administrés.

Après un hommage personnel que Monsieur le Maire a rendu à Madame Marcelle LEROY qui vit auprès des siens, nous lui souhaitons le meilleur le plus longtemps possible.

AU REVOIR 2020,
BONJOUR 2021 !

La commission animation a hâte de vous retrouver pour partager de bons moments au travers d'animations connues de vous telles que :

- les ados'lympiades
- La course de push-car
- La journée des peintres
- La piste aux légumes
- Le marché de Noël

Nous vous réservons aussi de nouvelles surprises !

Au nom de la commission animation, je vous souhaite une très bonne année 2021 !

Claude Vautier
Adjoint délégué à la Commission Animation

UNE RÉOUVERTURE DE LA MÉDIATHÈQUE TOUTE EN DOUCEUR

Dès le mois de juin, votre médiathèque a pu ouvrir ses portes dans des conditions d'accueil « pratiquement » normales. Nous avons retrouvé avec grand plaisir tous nos lecteurs (et fait la connaissance de quelques nouveaux usagers) dans la joie et la bonne humeur. Merci à eux pour leur compréhension et leur patience dans ce contexte si particulier.

Les travaux de la future médiathèque ont repris dès le mois de septembre et nous prévoyons un déménagement début 2021. Plus que jamais, nous souhaitons faire de ce lieu un espace de détente, de convivialité et de partage. C'est pourquoi nous souhaitons vous rencontrer afin d'échanger avec vous sur vos besoins, vos attentes, vos idées lors d'une soirée « Inventons notre médiathèque » initialement prévue le 7 novembre mais reportée à une date ultérieure.

Dans le courant de l'année 2021, se déroulera un cycle de formation à la permaculture (merci à la mairie et au département d'avoir rendu ce projet possible) animé par Pierrick Velfringer, buxérien et professionnel de l'aménagement écologique des paysages. Manifestement, le sujet semble intéresser pas mal de monde car les inscriptions sont d'ores et déjà clôturées. Nous songeons également à d'autres déclinaisons autour du jardin : cycle de conférences, grainothèque, troc' plante, etc...

Parmi les autres animations reportées, un atelier « Peinturlures » selon les techniques de l'illustrateur Hervé Tullet ainsi que notre désormais traditionnelle présentation des coups de cœurs de la rentrée littéraire par la librairie Lettre et Merveilles de Pontoise. Nous ne manquerons pas de vous communiquer les nouvelles dates.

Nous sommes impatients de vous retrouver toutes et tous au gré de nos animations et dans des locaux flambants neufs.

C'était dans « le monde d'avant », peu avant le début de la crise sanitaire. Nous avions eu le plaisir d'accueillir la compagnie « Ma Rive Amère » (dont fait partie l'une de nos lectrices assidue) pour une lecture de texte théâtral. Surprise aussi de découvrir qu'il y a une véritable attente pour ce genre de manifestation puisque la salle était pleine.

De gauche à droite, la nouvelle équipe :
Ishaq, Leslie, David, Damien, Pascal, Claude ; à l'avant Frédéric et Emmanuel

FLEURISSEMENT 2020-2021

bilan 2020

En 2020, comme à l'accoutumée le fleurissement a été apprécié des Buxériens, et bien au-delà. À cet égard le consensus s'est élargi aux visiteurs qui d'emblée ont pu qualifier notre commune de « joli village... fleuri ». Nos jardinières, en particulier, ont fait l'objet de nombreux compliments. Pourtant la floraison était loin d'être garantie ! En cette année qui a vu crise sanitaire et climatique se conjuguer, il aura fallu une conjonction d'efforts pour obtenir des plants, d'abord, puis les conserver, ensuite. Un grand merci à Philippe DETRICHE, Michèle THENIER, l'équipe municipale des Espaces Verts, sans oublier bien sûr nos partenaires pépiniéristes, qui tous se sont démenés pour aboutir à ce beau résultat ! La quasi-totalité de nos massifs a pu être fleurie, à l'exception de ceux autour desquels des travaux étaient en cours (rue Victor Hugo, église).

Quelques plantations ont été abîmées par les chaleurs persistantes qui ont eu raison de plusieurs arbustes, notamment rue du Four à Chaux. Une problématique plus générale d'arrosage a été identifiée, réglée en partie par un paillage partout où cela était possible. Mais à l'avenir, nous connaîtrons de nouveau ces périodes caniculaires — y compris en amont et en aval des saisons traditionnelles — si bien qu'il nous faudra d'une manière ou d'une autre adapter les espèces par endroits et surtout, gagner la bataille de l'eau.

Il semble en effet que cette année encore la sécheresse ait été en tête de liste des fléaux du jardinier communal, parmi lesquels figuraient aussi les attaques d'insectes (hordes d'escargots, puis nuée de pucerons voire escadrons de guêpes).

Nous déplorons chaque année, pour ne pas dire plus, les attaques d'origine humaine.

A quand la prise de conscience de certains de nos concitoyens ? À deux reprises, des individus se sont acharnés sur les jardinières qui font notre agrément et notre fierté.

La végétation sur notre territoire est notre patrimoine commun. Respectons-la !

L'organisation

• Deux conseillers municipaux, Leslie MORHAIN, conseillère déléguée, et David COPIER, contributeur ;

• Deux consultants expérimentés : Michèle THENIER et Philippe DETRICHE, ce dernier restant membre du jury du concours local ;

• L'équipe des Espaces verts sous la responsabilité de Damien SCLAVONS, le suivi étant assuré par Bernard DELTRUC, premier adjoint.

Objectifs

Toute l'équipe prépare activement la campagne 2021, résolument l'année du Label « Villes et Villages fleuris » ! Pour mémoire, après le passage du jury en 2017, nous avons conservé notre deuxième fleur, reconnaissant ainsi nos progrès en faveur de la qualité de vie au travers du paysage et du végétal et des investissements réalisés. Aujourd'hui nous voulons consolider cette distinction en présentant un projet collectif dont les grands axes seraient :

• Accroître la diversité et l'adaptation des plantations ;

• Réduire autant que possible la quantité d'eau l'été ;

• Rechercher des partenariats avec le secteur associatif et culturel pour sensibiliser et mobiliser les habitants ;

Plus généralement, nous aurons à cœur d'imprimer notre identité végétale, notamment par des tests en vue de reproduire notre blason.

Leslie Morhain

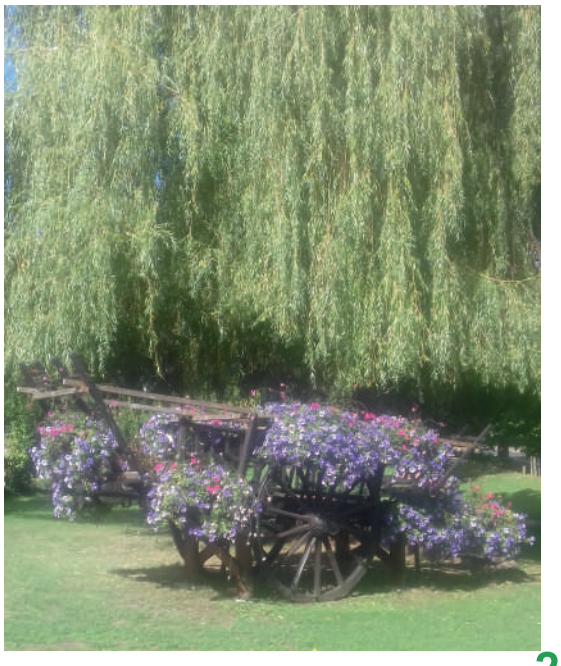

LES ASSISTANTES MATERNELLES AGRÉÉES

Centre de P.M.I.
Terrasse de la Ravinière. Bâtiment 11. 95520 Osny
Tél. : 01 30 31 07 83
Puéricultrice : Madame ANCELIN Sandra
Permanence le mardi matin

Coordinatrice Petite Enfance
Communauté de Communes Vexin Centre
Isabelle BEQUIN
01 30 39 45 83

Relais Assistantes Maternelles
Martine JOUEN – Eunice FROGER
10-12, Boulevard Gambetta. 95640 Marines
1 rue de Rouen 95450 VIGNY
Tél. : 01 30 39 68 77

Lieu d'Accueil Enfants Parents
Karine AMBROSINO – Laetitia MONTREUIL
(Réouverture en mars)

Photo Pixabay

Mme ANDURAND Christel
10 rue du Four à Chaux
06 70 59 64 71

Mme BERTHY Séverine
15 chemin de Montgeroult
01 34 42 76 64

Mme BULCOURT Caroline
11 Allée des Moulins
01 34 66 93 24

Mme CHIGNON Claire
25 Allée des Moulins
06 70 70 08 67

Mme METAYER Stéphanie
25 rue de l'Egalité
01 34 42 16 91

Mme MINEAU Sandrine
32 rue du Haut Bourg
01 34 66 92 12

Mme NAUMANN Christine
6 chemin de Montgeroult
06 66 26 95 85

Mme PEEMANS Victoria
28 rue de la République
06 64 70 34 83

Mme REBERGUE Pierrette
70 Ter rue Ferdinand Jacob
01 34 42 68 90

Mme ROMET Corinne
01 rue Henri Guyétand
01 34 66 95 67

LE CALENDRIER DES VACANCES SCOLAIRES

2020-2021

	ZONE A	ZONE B	ZONE C
	Besançon, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Limoges, Lyon, Poitiers	Aix-Marseille, Amiens, Lille, Nancy-Metz, Nantes, Nice, Normandie, Orléans-Tours, Reims, Rennes, Strasbourg	Créteil, Montpellier, Paris, Toulouse, Versailles
Vacances d'hiver	Fin des cours : samedi 6 février 2021 Reprise des cours : lundi 22 février 2021	Fin des cours : samedi 20 février 2021 Reprise des cours : lundi 8 mars 2021	Fin des cours : samedi 13 février 2021 Reprise des cours : lundi 1er mars 2021
Vacances de printemps	Fin des cours : samedi 10 avril 2021 Reprise des cours : lundi 26 avril 2021	Fin des cours : samedi 24 avril 2021 Reprise des cours : lundi 10 mai 2021	Fin des cours : samedi 17 avril 2021 Reprise des cours : lundi 3 mai 2021
Vacances d'été	Fin des cours : mardi 6 juillet 2021		

Le départ en vacances a lieu après la classe, la reprise des cours le matin des jours indiqués.
Les vacances débutant le mercredi ou le samedi, pour les élèves qui n'ont pas cours ce jour-là, le départ a lieu le mardi ou le vendredi après les cours.
Les classes vaqueront le vendredi 14 mai 2021 et le samedi 15 mai 2021.

2021-2022

	ZONE A	ZONE B	ZONE C
	Besançon, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Limoges, Lyon, Poitiers	Aix-Marseille, Amiens, Lille, Nancy-Metz, Nantes, Nice, Normandie, Orléans-Tours, Reims, Rennes, Strasbourg	Créteil, Montpellier, Paris, Toulouse, Versailles
Prérentrée des enseignants	Mercredi 1er septembre 2021		
Rentrée scolaire des élèves	Reprise des cours : jeudi 2 septembre 2021		
Vacances de la Toussaint	Fin des cours : samedi 23 octobre 2021 Reprise des cours : lundi 8 novembre 2021		
Vacances de Noël	Fin des cours : samedi 18 décembre 2021 Reprise des cours : lundi 3 janvier 2022		
Vacances d'hiver	Fin des cours : samedi 12 février 2022 Reprise des cours : lundi 28 février 2022	Fin des cours : samedi 5 février 2022 Reprise des cours : lundi 21 février 2022	Fin des cours : samedi 19 février 2022 Reprise des cours : lundi 7 mars 2022
Vacances de printemps	Fin des cours : samedi 16 avril 2022 Reprise des cours : lundi 2 mai 2022	Fin des cours : samedi 9 avril 2022 Reprise des cours : lundi 25 avril 2022	Fin des cours : samedi 23 avril 2022 Reprise des cours : lundi 9 mai 2022
Vacances d'été	Fin des cours : mercredi 6 juillet 2022		

Le départ en vacances a lieu après la classe, la reprise des cours le matin des jours indiqués.
Les vacances débutant le mercredi ou le samedi, pour les élèves qui n'ont pas cours ce jour-là, le départ a lieu le mardi ou le vendredi après les cours.
Les classes vaqueront le vendredi 27 mai 2022 et le samedi 28 mai 2022.

LES AFFAIRES SCOLAIRES

Après une rentrée scolaire de septembre qui s'est bien déroulée, celle des vacances de la Toussaint fut quant à elle bien étrange....

En effet, les masques « barrière » sont apparus sur le visage des élèves de l'école élémentaire.

Les enfants semblent s'être adaptés sans difficulté et nous les en remercions et félicitons.

Quant aux élèves de l'école maternelle, une surprise les attendait : un écran numérique interactif installé dans chaque classe. Cet outil permettra de diversifier les pratiques pédagogiques : affichage des photographies et images de la classe dans le but de parler et développer le langage, utilisation de l'interactivité avec différents logiciels d'apprentissage.

Bonne année scolaire à toutes et à tous.

Christine DELTRUC
Adjointe déléguée aux affaires scolaires

LES EFFECTIFS DES ÉCOLES

Ecole maternelle dirigée par M. LAMUE

M. LAMUE	Petits – moyens	24 élèves
Mme ZWOZNIAK	Petits – grands	21 élèves
Mme BRICOUT - Mme BOURGEAIS	Moyens -Grands	21 élèves

Ecole élémentaire dirigée par M. DANEL

Mme CHAUVET	CP	18 élèves
Mme BARTHON	CP –CE1	15 élèves
M. POTIN	CE 1	20 élèves
M. DANEL - Mme PAPI	CE 2	23 élèves
Mme CELLIER	CM 1	27 élèves
Mme LEFEVRE	CM 2	25 élèves

LE CROSS DE L'ÉCOLE JEAN DE LA FONTAINE

15 octobre 2020

Cette année, le cross s'est déroulé le jeudi 15 octobre 2020. Pour des raisons sanitaires, nous étions séparés en 2 groupes pour éviter un trop grand rassemblement.

Les CM2, les CM1 et les CE2 ont commencé à courir en premier à 13h30. Les CP et les CE1 ont couru à 15h00.

Les temps de course : Les CP : 6 minutes
Les CE1 : 9 minutes
Les CE2 : 12 minutes
Les CM1 : 15 minutes
Les CM2 : de 18 à 20 minutes

Tous les élèves pouvaient courir 20 minutes s'ils en étaient capables.

Des parents étaient présents, ils encourageaient leurs enfants. L'association des parents d'élèves nous a attendus pour nous donner des pièces en chocolat : deux pièces par enfant. De retour à l'école, nous avons reçu le diplôme du cross.

C'était une journée particulière avec les masques, mais nous avons réussi à la faire et à l'apprécier malgré tout.

A l'année prochaine !

Les C.M.2

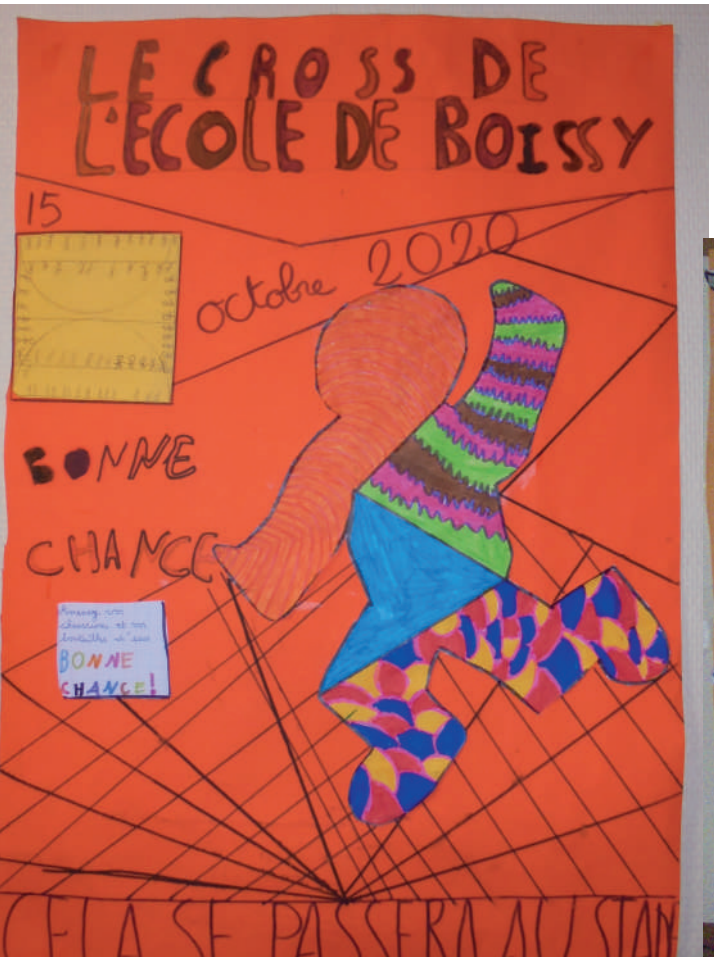

UN POULAILLER À L'ÉCOLE MATERNELLE

L'équipe enseignante tient à remercier l'Association des Parents d'Elèves de Boissy l'Aillerie pour le financement du projet poulailler, ainsi que la mairie pour sa coopération.

« Au mois de mars, juste avant le confinement, Anne-Sophie de la ferme d'Ecancourt de Jouy-le-Moutier nous a apporté un poulailler et deux poules. Et en septembre, c'est Victor qui est venu avec deux autres poules, rousses comme dans l'histoire !

Nous avons appris beaucoup de choses sur les poules. Elles avaient une bague à la patte pour qu'on les reconnaisse si elles se sauvaient. Nous nous en sommes bien occupé : nous leur avons donné à manger les restes de la cantine, ça faisait moins de déchets. Elles sont omnivores mais elles n'aimaient pas les betteraves avec la vinaigrette ! On leur donnait à boire dans l'abreuvoir, on mettait de l'eau propre parce qu'elles en ont besoin pour vivre.

On avait le droit de les caresser mais seulement de la tête vers les fesses pas dans l'autre sens, sinon le bout des plumes leur rentre dans la peau et ça leur fait mal. On allait ramasser les œufs dans le pondoir : parfois un, ou deux, ou pas d'œuf ; les poules peuvent pondre un œuf par jour. L'œuf sort par le cloaque, c'est par le même trou que sortent le pipi et le caca, qui s'appellent les fientes.

Elles mangent les restes de nourriture, l'herbe, les vers de terre, les petites graines qu'elles trouvent en grattant avec leurs pattes, qui ont trois grands doigts et un petit. Et elles se roulent dans la cendre pour se laver, pour se protéger des petites bestioles (poux et acariens). Elles ont une crête et des barbillons, les coqs aussi mais en plus grand. On les sortait tous les matins du poulailler, parce qu'il est tout petit, pour qu'elles aillent manger, et vivre en liberté.

Le soir on les rentrait pour les protéger des prédateurs comme les renards, et on retirait la nourriture pour que les rats ne viennent pas.

Nous avions une couveuse avec des œufs fécondés - il faut une poule et un coq pour avoir des bébés poussins, sinon il ne peut pas y avoir de poussins dans les œufs.

Au mois de mars deux poussins sont nés pendant le confinement, chez la maîtresse, elle les a appelés Homlet et Jonas. Elle a fait une vidéo avec la musique du « poussin Piou » pour qu'on les voie, ils étaient trop mignons, ils ont bien grandi !

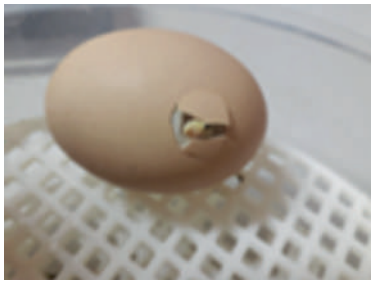

Et en septembre, il y a trois poussins qui ont éclos après 21 jours au chaud dans notre couveuse : un marron, un jaune et un noir. Ils ont cassé leur coquille comme Homlet et Jonas, avec leur bec, dessus il y a un diamant qui tombe après. On avait regardé dans le mire-œuf pour voir s'il y avait des poussins qui se développaient ou si c'étaient des œufs clairs. On a vu les veines, et même la patte d'un poussin qui bougeait dans l'œuf, et puis la poche de la chambre à air. On a fait le quiz de la maîtresse pendant le confinement, pour savoir ce qu'on avait appris sur les poules, on a eu un diplôme parce qu'on est des spécialistes des poules maintenant !

Les élèves de la classe de Sophie

L'ASSOCIATION DE PARENTS D'ÉLÈVES BUXÉRIENS

L'Association de Parents d'Élèves Buxériens (APEB) est une association active, indépendante des écoles et apolitique. Nous sommes tous parents d'élèves bienveillants et bénévoles.

L'APEB a pour rôle d'informer les familles sur la vie des écoles et de la classe. Elle représente les parents d'élèves aux Conseils d'École et assure ainsi le lien entre les différents acteurs : parents, enseignants et municipalité.

L'association organise ou participe également tout au long de l'année à des évènements extra-scolaires : Boum d'Halloween, brocante, marché de Noël, vente de chocolats, gâteaux, ...

Grâce à ces actions, l'APEB contribue au financement des projets pédagogiques des écoles, l'achat de matériels et de sorties : poulailler, récompenses pour la participation des enfants au cross des écoles, séances de sciences, cadeau de bienvenue pour les enfants de petite section de maternelle et de bonne continuation aux élèves de CM2, ...

L'année 2020 a été particulière pour tout le monde mais l'APEB a gardé le lien avec tous et s'est adaptée à la situation en proposant plus de ventes : bulbes et fleurs, brioches, gâteaux, chocolat, objets décorés avec les dessins des enfants,... afin de pourvoir subventionner des activités éducatives et ludiques pour le bien-être et l'épanouissement de tous les enfants.

Nous avons aussi mis en place plusieurs partenariats afin d'offrir aux familles la possibilité d'avoir des tarifs préférentiels sur différents services : My Dreamland, Décathlon, rentréediscount.com, ludilabel, A qui S,...

Dans un avenir sanitaire plus serein, nous souhaitons mettre en place une opération « Nettoyons la nature », organiser une bourse aux jeux et livres, une chasse aux trésors, un carnaval et de nouveau tenir le stand restauration à la brocante de Boissy-l'Aillerie. Nous voulons aussi travailler avec les écoles sur des actions à mener autour de l'éco-citoyenneté et pourquoi pas faire obtenir à notre belle commune un label Éco-École. Nous sommes pleins d'idées et de bonne volonté.

Notre objectif est aussi de faciliter la participation des parents au sein de l'école en leur donnant la possibilité de s'exprimer et d'avoir des informations sûres.

Pour se faire, l'APEB est à votre écoute physiquement, par mail parentboissy@gmail.com ou via la page Facebook APE Boissy-l'Aillerie.

N'hésitez pas à nous faire part de vos remarques, idées ou préoccupations.

Nous sommes toujours à la recherche de talents et toutes les compétences sont les bienvenues à hauteur des disponibilités de chacun(e).

Membres du bureau :
BERTHEAU Charlotte, Présidente
BELABED Anaïs, Vice-Présidente
RAVIER Ingrid, Trésorière
DELAIRE Erwan, Secrétaire

Liste des parents représentants
PS-MS : Aude PIGOTT, Nicolas WISNIEWSKI
PS-GS : Delphine LAMBINET, Kilian HENRI
MS-GS : Charlotte BERTHEAU, Christelle GROBON
CP : Erwan DELAIRE, Sofiane AMRI
CP/CE1 : Christel ANDURAND, Sonia GUYON
CE1 : Anais BELABED, Victoria PEEMANS
CE2 : Marine QUINNEZ, Emmanuelle MAES
CM1 : Valérie FEDOR, Mélanie INACIO
CM2 : Ingrid RAVIER, François BLONDEL

LES PETITES CANAILLES

L'association de loisirs et périscolaire « Les Petites Canailles » accueille les enfants scolarisés âgés de 3 à 12 ans.
Nous proposons des activités manuelles, sportives et des sorties culturelles encadrées par une équipe d'animation diplômée .

Au centre de Boissy l'Aillerie, nous accueillons les enfants dans les locaux des écoles maternelle et élémentaire.
Notre capacité d'accueil est de 75 places. (40 maternelles et 35 élémentaires).

Photos Pixabay

LES HORAIRES D'OUVERTURE

• Période de vacances scolaires
- Du lundi au vendredi de 7h30 à 19h00
- Demi-journée matin 7h30 à 13h30
- Demi-journée après-midi de 11h30 à 19h00

• Mercredi (période scolaire)
- De 7h30 à 19h00
- Demi-journée matin 7h30 à 13h30
- Demi-journée après-midi de 11h30 à 19h00

L'accueil du matin se fait entre 7h30 et 9h30
et le départ le soir entre 17h00 et 19h00.

Contactez
Christelle FLORIN, Coordinatrice
Tel : 01.34.42.17.91
Mail : ass.petitescanailles@free.fr

Et
Frédérique GOURDON, Directrice
Tel :01.34.42.17.91
Mail : ass.petitescanailles2@gmail.com

Modalités d'inscription : Dossier d'inscription à imprimer sur le site internet ou à retirer directement sur le lieu d'accueil (mercredi)
Frais d'adhésion annuelle (Du 1 juillet 2020 au 30 juin 2020) : 30 € par famille
Tarifs (selon les impôts) et à l'heure : 0,95€ à 1,75 €/heure (la journée avec goûter compris)
Moyen de paiement : Prélèvement /virement /chèque (Cesu, chèques vacances)

LA MAISON POUR TOUS

L'association, créée en 1977, a pour vocation d'animer la vie sociale en promouvant et soutenant les animations éducatives, sportives et culturelles.

Depuis plusieurs années, ce sont plus de trente activités qui sont régulièrement proposées pour tous, enfants et adultes : gymnastiques enfants et adultes, capoeira, théâtre enfants, chorale, dessin, échecs, danse country et modern jazz, danse classique, yoga, pilates, judo enfant, marche nordique, informatique, taiji quan, musique (guitare et piano), éveil musical, généalogie, zumba enfants et adultes, danse de salon, hip hop, couture et tricot. Les cours sont dispensés par 30 animateurs, salariés et bénévoles.

Venez découvrir les activités, les professeurs et vous inscrire lors de la journée des associations, qui a lieu, chaque année, début septembre (les 2 cours d'essai restent acquis). Ceci nous permet d'anticiper le maintien ou la suppression d'un cours. Chaque cours devant rassembler un nombre minimum de participants.

En dehors des cours hebdomadaires, des stages ouverts à tous (adhérents et non adhérents) sont programmés toute l'année (week-end et vacances scolaires). La MPT organise aussi des manifestations ponctuelles telles que la brocante, des concerts de la chorale. Tenez-vous informés en visitant notre page Facebook ou notre site www.mptboissy95.com.

Gérée par des bénévoles, la MPT ne vit que grâce au dynamisme et à l'investissement de tous ceux qui la composent. En ces temps difficiles nous avons besoin de votre soutien et de votre fidélité. Nous ne pouvons assurer seuls l'organisation des différentes manifestations nécessaires à l'équilibre financier de l'association. Soutenez-nous en donnant un peu de votre temps, ne serait-ce qu'une heure, lors de la brocante (11 avril 2021), du spectacle de fin d'année (fin mai 2021). Si vous êtes disponible, faites-vous connaître à Valérie, notre secrétaire, ou par courriel mptboissy95@orange.fr. Votre participation est essentielle à la vie de l'association.

Vous pouvez aussi intégrer le Conseil d'administration. Tous les ans un tiers des membres est renouvelé lors de l'assemblée générale qui devrait se tenir en juin 2021.

Le Président, Jean-Luc BLIN et l'équipe MPT

BIENVENUE AU TCB !

Notre club vous ouvre ses portes tout au long de l'année, pour pratiquer seul, entre amis ou en famille ce sport convivial. Vous y trouverez un ensemble complet et performant d'installations, avec deux courts extérieurs, un court couvert en green set, une salle de remise en forme ainsi qu'un club house chaleureux.

L'encadrement sportif est assuré par un diplômé d'état qui dispense ses cours de septembre à juin, accompagné d'un assistant moniteur tennis. Des stages pendant les vacances scolaires sont aussi proposés pour tous les âges et tous les niveaux (et ce, même pour les enfants qui ne sont pas adhérents du club). N'hésitez pas à nous contacter pour plus d'informations !

Un large choix de pratiques est proposé en fonction des envies de chacun :

- Le tennis pour adhérent libre qui permet à toute personne de venir jouer quand elle en a envie et de bénéficier de l'ensemble des structures, ainsi que de la salle de sports.

- Le tennis pour les plus jeunes, autour du mini tennis, de 3 ans à 5 ans, le midi tennis pour les 5 à 8 ans, et enfin l'école de tennis pour les enfants de 8 ans et plus.

- Pour les adolescents et les adultes, un programme adapté et à la carte leur permet de pouvoir prendre des cours en groupe ou individuellement, de participer au centre d'entraînement mis en place par l'encadrement sportif. La participation à des tournois homologués et des compétitions par équipes est elle aussi possible et permet une mise en situation réelle pour les compétiteurs qui le souhaitent.

Au cours de l'année, vous aurez la possibilité de pouvoir bénéficier d'un programme complet d'animations sportives et festives (hors période de confinement bien sûr) qui font de notre un club un endroit sympathique, de rencontres et d'échanges.

C'est donc avec un grand plaisir, que nous vous accueillerons, au TCB. Une équipe de onze personnes est à mes côtés pour rendre ce club dynamique et compétitif, mais aussi pour répondre à toutes les questions que vous pouvez vous poser.

En cette période critique de crise sanitaire, chacun de nous devra trouver ce qui lui est essentiel dans sa pratique du tennis et ainsi se projeter dans un avenir meilleur. De manière générale, le sport doit nous permettre de continuer d'avancer.

Pour finir, je souhaite remercier notre partenaire, la mairie de Boissy, qui nous soutient depuis toujours, ainsi que l'ensemble des bénévoles, qui œuvrent pour le club.

Prenez soin de vous et de vos proches.

Richard VERRIER
Président du TCB
Contact : tcbuxérien@wanadoo.fr
Mobile : 06 61 48 95 16

L'ÉTOILE SPORTIVE DE BOISSY

Bonjour à tous,

Cette année sera tout aussi particulière que celle que nous venons de traverser avec cette crise sanitaire qui nous a tous plus ou moins touchés. En effet, en raison de cette pandémie, nos instances dirigeantes (FFF) ont décidé d'arrêter toutes les compétitions une fois le 1er confinement du mois de mars mis en place avec l'impossibilité de poursuivre nos entraînements ou rencontres amicales. Nous avons repris notre activité fin août, avec des mesures sanitaires bien définies mais sans pouvoir la proposer à l'ensemble de nos catégories : notre terrain et nos installations n'étant pas aptes à la pratique de notre sport avec les mesures imposées par nos gouvernants. De plus, la détérioration de l'état de notre terrain, due aux conditions météo particulières durant l'hiver dernier et au printemps, les problèmes de pompage de la station d'eau à côté du terrain ne nous ont pas permis d'accueillir la totalité de nos effectifs des jeunes et des seniors.

Aussi, nous avons dû trouver des solutions afin de contenter le plus grand nombre de nos licenciés. Pour nos plus jeunes, nous poursuivons donc notre entente avec Cormeilles-en-Vexin, Chars et Arronville dans une très bonne ambiance. Ils prennent en charge l'intégralité des catégories de 6 à 16 ans sur leurs installations. Concernant les catégories Adultes, nous avons sollicité le club d'Osny qui nous a accueillis de façon très amicale. Je remercie son Président pour son accueil chaleureux. Nous pouvons ainsi conserver une partie de nos effectifs.

Saison 2019 – 2020

Les résultats de la saison dernière ont été figés en mars 2020, et n'ont que très peu d'importance devant la situation sanitaire de notre pays.

Saison 2020 – 2021

Nous avons engagé les équipes suivantes en Championnat Départemental du District du Val D'Oise :

- Le samedi après-midi, en Entente Boissy/Cormeilles/Chars/Arronville : 2 équipes de U6 à U10 et 1 équipe U12
- Le dimanche midi en Entente Boissy/Cormeilles/Chars/Arronville : 1 équipe U16
- Le dimanche matin à Osny en Entente Boissy/Osny : 1 équipe CDM en 2ème Division et 1 équipe Vétérans + 45 ans.

Concernant notre terrain, la municipalité a accepté de le remettre en état pour que nous puissions pouvoir y rejouer à la rentrée de septembre 2021. A ce titre, nous la remercions pour son engagement à nos côtés. L'entretien de notre aire de jeu, la tonte, l'élagage, impliquent des frais que la commune engage pour que nous puissions en profiter le plus régulièrement possible. Nous remercions aussi l'ensemble des bénévoles (entraîneurs, dirigeants, parents), car sans eux, le club ne pourrait continuer d'exister.

Au moment où nous écrivons ces quelques mots, nous sommes re-confinés pour une durée qui n'est pas encore clairement définie. Aussi, tout comme lors du 1er confinement, l'ensemble des compétitions et entraînements est suspendu. Nous sommes donc dans l'attente d'une date de sortie de cette crise, avec les modalités sanitaires qui en découleront. Nous espérons que nous sortirons toutes et tous de cette crise sanitaire le plus rapidement possible, et en bonne santé !

Que l'esprit sportif et le respect de chacun (partenaires, adversaires, arbitres, bénévoles, spectateurs), restent toujours la devise de notre club.

Allez les verts, allez Boissy

Les membres du bureau :
Anne Guézou, Kilian Henri, Jean-Philippe Salmon, Cyrille Guézou

LE CLUB
DU BEL AUTOMNE

Depuis l'année 2008, je relate avec grand plaisir l'ensemble des activités du Club durant les douze mois écoulés. En 2020 hélas, la conjoncture ne nous a pas permis de réaliser toutes les prestations qui étaient prévues.

Nous avons quand même pu organiser nos repas de Janvier, repas festif du début d'année avec son succès habituel, puis celui de mars quelques jours avant la cessation des activités dues au confinement, et aux conditions particulières de sécurité à respecter.

La gymnastique a été interrompue fin Mars, et elle n'a pas repris.

Les sorties prévues, en l'occurrence, IRISH CELTIC en Mars et la journée dans le CAMBRESIS en juin ont été annulées par les prestataires.

Gardons le moral ; cette maladie sera bientôt maitrisée : nous pourrons alors reprendre l'intégralité de nos prestations (gymnastique, repas, sorties) et nous aurons à nouveau la joie et le plaisir de nous rassembler pour fêter dignement comme nous savons le faire, le retour des beaux jours.

En attendant ce moment avec une certaine impatience, je vous souhaite ainsi que tous les membres du Bureau, de passer de bonnes fêtes de fin d'année, et surtout une excellente santé pour vous et les vôtres.

Pour le Club du Bel Automne

René Perrier

En décembre 2018

LE SIARP

Centre technique syndical à Saint-Ouen-L'Aumône

Si vous souhaitez vous raccorder au réseau d'assainissement, ou en cas de problème constaté sur le réseau, le S.I.A.R.P (Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région de Pontoise). est votre seul interlocuteur.

S.I.A.R.P.
73, rue de Gisors
95300 Pontoise
Site Internet : www.siarp.fr

Bureaux :
Tél. 01 30 32 74 28
Fax : 01 34 25 90 27
Dépannage : Tél. 01 30 31 18 73
Astreinte : Tél. 06 08 04 85 44 (24h/24h)

LE SMIRTOM

Syndicat Mixte de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères.
Pour toutes questions, merci de nous contacter :

- Par courrier à l'adresse suivante :
  SMIRTOM du Vexin
  8, chemin de Vernon
  95450 Vigny

Site internet : smirtomduvexin.net

- Téléphone : 01 34 66 18 40
- Fax : 01 34 66 13 79

PASSAGE DES ENCOMBRANTS :
les 12 mai et 10 novembre

L'EGLISE RESTAURÉE

Un peu d'histoire

L'église de Boissy est fort ancienne. Elle est sûrement, selon les historiens, un temple païen transformé. En 691, Clovis III maintient l'édifice dans la propriété de ses domaines. En 1071, il est donné par Jean de Bayeux, Archevêque de Rouen, à l'abbaye de Saint Denis.

Cette église, placée sous le vocable de Saint André, a subi au cours des siècles de nombreuses catastrophes. De l'édifice reconstruit aux XII et XIIIème siècles, restent aujourd'hui le mur nord à lancettes et quelques éléments intérieurs.

Incendié en 1433 par les anglo-normands chassés de Pontoise, il est consacré à nouveau en 1463 après reconstruction à l'identique, puis transféré en 1641, avec la seigneurie de Boissy, de l'Abbaye de Saint Denis à la maison de St Cyr.

Le clocher, fort élevé, est foudroyé en 1781 et les ravages de la révolution rendent impossible toute réparation. Il s'écroule dans la nuit du 4 Vendémiaire An V (1796), entraînant dans sa chute presque toute l'église, causant la perte à jamais déplorable des objets d'art restés dans l'église.

Le 13 Mai 1836, le conseil municipal décide que la reconstruction de l'église sera faite si le département et le gouvernement viennent au secours de la commune.

La bénédiction de l'église restaurée a lieu en 1850. En l'absence de clocher, les cloches surplombent le porche d'entrée.

L'église de Boissy l'Aillerie n'est pas classée mais est inscrite sur l'inventaire supplémentaire du 18 octobre 1927.

En 1983, la croix placée sur le pignon du porche de l'église est foudroyée. Elle tombe et se casse ; le conseil municipal la remplace dans la même journée.

En 1993, la réfection du côté nord est effectuée (arcs boutants et joints du mur refaits entièrement)

En 1995, la réfection du côté sud est entreprise (mêmes travaux que côté nord).

En 1998, la même restauration est faite sur les côtés est et ouest.

1996, Remise en état des vitraux de l'église

1998, Rénovation des façades ouest et est

2009, Pose de lustres radiants pour le chauffage

2011-2012, Assainissement extérieur de l'église en parties Nord et Est

Consolidation de la croix de l'église

2015, 1ère phase de travaux de restauration intérieure du bas-côté nord du chœur de l'église

2016, 2ème phase de restauration intérieure avec mise en valeur du vaisseau central y compris rosace et éclairage

2017, 3ème phase de restauration intérieure de l'église sur la partie sud et remise en état de la toiture particulièrement la partie Nord

2019, 4ème, 5ème et 6ème phase de restauration intérieure de l'entrée et du sol

2020, fin des travaux de restauration intérieure, du mobilier, de l'éclairage et des sols.

La Cloche principale

La Cloche principale date de 1834 ; elle porte dans un cartouche la signature de Morlet, fondeur. Cette cloche mesure 1m06 et pèse environ 640 kilos. Elle est suspendue dans le comble, derrière le pignon de la façade.

La Croix Saint Eloi

Cette croix dite de Saint Éloi en calcaire local, de type pattée et fruste, a été découverte au bois de la Croisette. Elle semble avoir été érigée, comme beaucoup d'autres, à la fin du XIIème siècle, la date de 1411 gravée dessus étant probablement postérieure. Elle est transportée et érigée en 1971 devant le portail de l'église. Semblable à la croix de l'Orne disparue, elle signalait également une limite de paroisse côté Cormeilles et Montgeroult.

LES NUMÉROS UTILES

URGENCES

Centre antipoison	01 40 05 48 48
Clinique Sainte Marie	08 26 30 95 95
Enfance en danger	119
Gendarmerie Marines	01 30 39 70 27
Hôpital de Pontoise	01 30 75 40 40
Médecin de garde	01 30 75 42 11
Pompiers	18
SAMU	15
SOS Vétérinaire	01 47 46 09 09

ADMINISTRATION ET SERVICES GÉNÉRAUX

APEC	01 34 22 97 40
Assistante sociale	01 34 33 52 30
CAF	08 10 25 95 10
CPAM du Val d'Oise	36 46
CCVC	01 30 39 23 34
Office de tourisme	01 30 39 68 84
Point d'accès au droit	01 34 67 52 15
Conseil départemental Val d'Oise	01 34 25 30 30
Croix rouge	
Aide-Ménagère	01 30 38 42 52
Déchetteries	
Cergy les Linandes	01 30 73 48 29
Osny	01 30 31 22 51
Cergy Le Haut	01 34 46 09 74
Jouy-Le-Moutier	01 34 30 98 67
St Ouen L'Aumône	01 34 30 01 18
EAU	
(SFDE)	01 34 43 41 41
Dépannage 24H /24	01 34 43 41 50
Electricité	09 69 39 33 03
ENEDIS Cergy	08 99 72 45 21
ENEDIS dépannage	09 72 67 50 95
Gaz	
GRDF	09 69 36 35 34
GRDF dépannage	08 10 43 30 95
Urgence Sécurité Gaz	08 00 47 33 33
Paroisse de Marines	01 30 39 71 24
Pôle emploi	39 49
Préfecture	01 34 20 95 95
SIARP	
Secrétariat	01 30 32 74 28
Astreinte	06 08 04 85 44
S.P.A.	
Refuge Gennevilliers	01 47 98 57 40
Refuge Orgeval	01 39 08 05 08
SNCF	36 35
Trésorerie de Magny en Véxin	01 34 67 00 15

ALIMENTATION, RESTAURATION, RÉCEPTIONS, ÉVÉNEMENTS .....

Boulangerie-Pâtisserie	
Ludovic Van Der Beken	01 34 66 54 53
Bar tabac et relais Poste	
Brasserie de la Mairie	01 34 48 81 23
Cafés Restaurants Snacks	
Comme à la maison	01 34 42 10 42
L'Onyx	01 34 42 25 10
ZENeat Café	01 34 42 11 33
Commerçant ambulant	
Olivpizza (mercredi-église)	06 15 83 47 25
Les Rôtisseurs 95(jeudi-gare)	07 49 93 67 00
Produits frais italiens (église)	06 10 64 38 93
Distribution de boissons Alric	01 34 42 11 20
Evénementiel	
L'étincelle	07 85 27 48 20
Nyss	06 22 37 54 16
Zenith Auditorium	01 30 37 95 77
Traiteurs	
Midi moins le quart	01 34 46 93 64
Traiteur des Terroirs	01 34 66 96 22

ARTISTES ET ARTISANS D'ART

Artiste peintre	
C. Vandensteen	06 60 28 48 21
Ateliers Céramique	
C. Wagenaar	01 34 66 91 93
D. Leroy-Terquem	09 75 97 94 50
Facteurs d'instruments	
Emile Jobin	01 34 42 13 03
Henri Gohin	01 34 66 91 26
Sculpteur	
Laurent Chambrier	07 61 31 57 16

BÂTIMENT

Déménagement et garde-meuble	
Fougeray-Flamant	01 34 42 91 91
Péreira	01 34 66 90 65
Électricité générale	
Emielec	01 30 37 65 10
Fenêtres-volets	
EFPB	06 67 88 77 82
PVEG	01 34 66 90 24
Maçonnerie générale	
Julien Dolle	06 52 78 01 04
Menuiserie	
DSE Menuiseries	01 30 37 97 54
SSB Menuiserie	01 79 81 15 25
TPI	01 34 66 99 71
VAUTIER	06 66 92 65 44
Paysagiste et entretien	
Bienvert Paysage	01 34 42 79 12
PVO Ile De France Paysage	01 34 42 11 15
Plomberie et chauffage	
CA.S.P	06 03 84 28 81
CPS 95	01 34 66 91 71
Travaux publics	
EVVO	01 34 66 90 10

BEAUTE - COIFFURE

RS Beauté Coiffure	01 79 81 43 07
RG Beauté	06 66 71 12 40

ESTHETIQUE

Florilège Beauté	06 25 58 35 41
Alis'thétique (à domicile)	06 61 93 08 34

CULTURE, SPORT ET ANIMATION

Cinéma UGC	08 26 88 07 00
Club du Bel Automne	01 34 66 91 97
Football E.S.B	06 04 50 07 94
Maison Pour Tous	01 34 42 10 28
Médiathèque	01 34 66 96 05
Tennis T.C.B.	06 61 48 95 16

ENFANCE ET JEUNESSE

Cantine Ecoles de Boissy	01 34 66 90 05
Collège Simone Veil Pontoise	01 30 32 52 06
Ecole maternelle Ch. Perrault	01 34 42 12 77
École primaire J. de la Fontaine	01 34 66 90 12
Ecole privée La Source	01 34 66 94 60
Les Petites Canailles	01 34 42 17 91
Lycée Pissarro Pontoise	01 34 41 54 54
Lieu d'Accueil Enfants/Parents	01 30 39 93 35
RAM Marines	01 30 39 68 77
Val Fleury	01 34 42 11 79

SANTE

Pédicures	
C. Alagille-Lavergne	01 30 17 09 64

TAXIS

M. Lou	06 40 45 49 71
M. Zehani	06 65 94 85 69

VÉHICULES

Garages automobiles	
AS95/INNO-VASUR	01 34 42 10 30
Jean Garage Autos	01 34 66 41 86
L.S. Autos	01 34 42 10 16
MGB Boissy	01 34 32 18 11
Remorquage	
Jean Garage Autos	01 34 66 41 86
Dominique Mesnier	01 34 42 71 11
L.S. Autos	01 34 42 10 16
Moto, scooter et vélo	
Morini H'elit Moto	01 34 66 99 09

Votre commerce, votre entreprise n'apparaît pas dans cette liste ? Une erreur s'est glissée ? Envoyez-nous un mail à l'adresse suivante : contact@boissy-laillerie.fr

PÔLE DE LA CROISETTE

PHARMACIE

Isabelle Choain 01 34 42 10 40

PÔLE MÉDICAL ET PARAMÉDICAL

Infirmières
Régine Grais Vinel 06 17 61 43 51
Camille Aulagnier 06 17 61 43 51

Masseurs-Kinésithérapeutes
Philippe Dubois 06 18 74 67 55
Emmanuelle Rabbé 06 63 83 69 59

Médecins (Rendez-vous sur Doctolib)
Barbara Bray 01 34 66 94 86
Caroline Morel 09 83 07 73 98
Natacha Stephan 01 34 42 16 30

Naturopathe
Marie-Helène Bresset 06 80 41 19 21

Ostéopathes
Carole Dubray 01 34 66 90 68
Audrey Sailly 01 39 08 00 92

Pédicure-Podologue
Chloé Vautier 01 30 36 16 96

Psychologue
Magali Hiaux 06 26 07 11 53

Psychologue-Psychothérapeute
Françoise Lemeur 06 71 34 71 12

Réfléxologue-Relaxologue
Pascale Varoquier 06 64 49 60 12

Sage-femmes
Carole Dubray 06 14 64 69 81
Stéphanie Paul-Rossel 06 81 10 57 51

Sophrologue-Relaxologue
Natacha Landrin 06 13 52 71 55

Thérapies brèves-Psychocorporelles
Fatima Boufira 06 89 40 89 33

PÔLE DENTAIRE

ZENith-Dental Formation Research et Development

Chirurgiens Dentistes
Franck Bellaiche 01 34 42 11 33
Jean Luc Pélerin (doctolib) 01 34 42 11 33

ZENith MEDICAL

Kinésithérapeute
Pauline Rodet 06 87 36 50 61

Orthophonistes (spécialisées dans les prises en soin de l'adulte et de la personne âgée)
Mme Lucie Ferraro 07 49 14 27 58
Mme Flore Bonny 07 49 12 06 64
Mme Amandine Labbe 06 31 00 36 50

Psychomotriciennes
Angélique Chevalier 06 21 63 14 26
Mathilde Zunino 06 26 94 82 64

COMMENT OBTENIR ?

DÉCLARATIONS	OÛ S'ADRESSER	DÉLAIS	PIÈCES A FOURNIR OBSERVATIONS
Naissance	Mairie du lieu de naissance. Service état civil.	Les déclarations sont faites dans les trois jours qui suivent l'accouchement (jour de l'accouchement non inclus). En outre le dernier jour dudit délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable qui suit le jour férié.	Certificat d'accouchement délivré par le médecin ou la sage-femme. Livret de famille ou pièce d'identité des parents
Mariage	Mairie du domicile de l'un ou l'autre des futurs époux. Service état civil.	Les pièces doivent être déposées au moins un mois avant la date du mariage.	S'adresser au service état civil deux mois à l'avance pour la constitution du dossier. Démarches particulières pour les mineurs, les veufs, les divorcés, les étrangers, les réfugiés et les apatrides. Pour les enfants à légitimer : fournir un extrait de l'acte de naissance de chaque enfant.
Décès	Mairie. Service état civil.	24 heures après le décès.	Présentation du livret de famille et pièce d'identité du défunt, certificat de décès du médecin.
Reconnaissance	Mairie. Service état civil.	Pour les reconnaissances anticipées. Pour les reconnaissances postérieures à la naissance.	Justificatif de domicile + Carte Nationale d'Identité des futurs parents. Extrait d'acte de naissance de l'enfant et pièce d'identité des personnes qui désirent reconnaître et justification domicile

Passeport Biométrique et carte d'identité
Les demandes de passeport et de carte d'identité doivent être déposées, quel que soit le domicile du demandeur, dans l'une des communes suivantes :

- Argenteuil
- Garges les Gonesse
- Roissy en France
- Auvers sur Oise
- Gonesse
- Saint Gratien
- Beaumont sur Oise
- Goussainville
- Saint Leu la Foret
- Cergy
- Herblay
- Saint Ouen l'Aumône
- Domont
- L'Isle Adam
- Sannois
- Eaubonne
- Jouy le Moutier
- Sarcelles
- Ecouen
- Luzarches
- Soisy sous Montmorency
- Enghien les Bains
- Magny en Vexin
- Taverny
- Eragny sur Oise
- Marines
- Vigny
- Ermont
- Montmorency
- Villiers le Bel

AUTRES PIÈCES DÉSIRÉES	PIÈCES À FOURNIR :	OBSERVATIONS
Inscription sur les listes électorales	Pièce d'identité, justificatif de domicile de moins d'un an. Pour les changements de lieu de vote : ancienne carte d'électeur	Avoir 18 ans, nationalité française
Certificat d'autorisation de sortie de territoire, délivré aux mineurs de nationalité française	Demande par Internet : Cerfa n° 15646*01	Rétabli depuis le 15/01/2017
Livret de famille	Pièces à fournir : - Justificatif de domicile de moins d'un an - Carte Nationale d'Identité	Duplicata à demander à la Mairie du domicile
Extrait d'acte de naissance	Indiquer date de naissance, noms et prénoms. A demander à la mairie du lieu de naissance. Joindre la photocopie de la carte d'identité et une enveloppe timbrée à votre adresse.	Français nés à l'étranger et étrangers naturalisés : Ministère des relations extérieures BP 1056-44941 Nantes
Extrait d'acte de décès	Date du décès, nom et prénoms (nom de jeune fille éventuellement) A demander à la mairie du lieu de décès ou à la mairie du domicile du défunt	carte d'identité et livret de famille du demandeur. Par courrier : joindre une enveloppe timbrée à votre adresse.
Extrait d'acte de mariage	Indiquer la date du mariage, nom et prénoms A demander à la mairie du lieu du mariage	Idem : acte de décès.
Extrait de casier judiciaire (bulletin n°3)	Demande par Internet : https://casier-judiciaire.justice.gouv.fr/pages/accueil.xhtml	Strictement personnel

RETOUR EN IMAGES

CONTACT

9, RUE DE LA RÉPUBLIQUE
95650 BOISSY L'AILLERIE
TÉL : 01 34 42 10 05
FAX : 01 34 42 14 91
WWW.MAIRIE-BOISSYLAILLERIE.COM
CONTACT@BOISSY-LAILLERIE.FR

HEURES D'OUVERTURE AU PUBLIC :

LE LUNDI…….....……..DE 14H00 À 17H00
DU MARDI AU VENDREDI……DE 09H00 À 12H00
LE SAMEDI MATIN……...……DE 09H30 À 12H00